Arbitrage réussi à Sherbrooke

(page 2)

Les arbitrages du papier

Pour accroître le prestige de la C.T.C.C.

Le drame de Louiseville



VOL. XXVII - No 40

Montréal, 17 octobre 1952

Les négociations progressent à la Canadian Vickers

Il faut une mentalité nouvelle

La C.T.C.C. a dû faire au cours des dernières années plusieurs grèves d'envergure qui n'ont pas été sans provoquer dans l'opinion publique des commentaires assez amers parfois.

On se demande comment il se fait qu'il faille aussi souvent recourir à l'arme de la grève; on se demande également pouquoi certaines grèves durent aussi longtemps, par exemple la grève du textile à Louiseville et la grève du meuble à Nicolet dont il est question encore une fois dans la présente livraison du Travail.

Les grèves que la C.T.C.C. a dû soutenir depuis quatre ou cinq ans, étaient des grèves nécessaires. Il n'y avait pas d'autres moyens de régier les conflits qui les ont amenées.

Si nous considérions chacun de ces arrêts plus ou moins prolongés de travail, il serait possible de découvrir les causes particulières qui les ont entraînées sans doute. Et, dans presque chaque cas, il existe de ces motifs d'ordre particulier. lci, c'est la mauvaise volonté, l'entêtement d'un employeur; là, c'est l'attitude indifférente d'un trust à qui cela ne fait absolument rien de garder si possible des travailleurs, à longueur de génération, dans un état voisin de la misère. Parfois, la grève est l'aboutissement logique d'une longue série d'abus; parfois, elle est la réaction brusque d'un groupe d'hommes qui relèvent la tête sous le coup d'une injustice particulièrement criante.

Mais, au delà et au-dessus de tous ces cas d'espèce, il y a l'atmosphère générale du monde capitaliste dans lequel nous vivons, atmosphère qui empoisonne lentement des relations humaines qui devraient être toutes de collaboration et de coopération.

qu'on est venu, dans beaucoup de milieux, à s'y habituer, à Cette atmosphère imprègne si profondément notre société la considérer comme une situation naturelle, normale.

C'est pourquoi notre aumônier général avait tant raison de dire l'autre jour dans une allocution qu'il prononçait devant les membres réunis de l'Association patronale des Services hospitaliers et les employés de ces institutions qu'il fallait "une mentalité nouvelle pour comprendre le rôle et la mission du syndicalisme chez nous".

Nous souhaitons qu'elle éclose dans les esprits cette mentalité nouvelle, dont les principes résident dans la doctrine sociale de l'Eglise, afin que la compréhension des problèmes et des besoins des travailleurs soit plus grande, afin que les ouvriers soient considérés comme dese hommes et non plus comme des marchandises vulgaires.

"Un syndicat ne peut trahir un seul de ses membres"

Au moment de mettre sous presse, la grève, qui dure depuis le 17 août aux chantiers maritimes de la Canadian Vickers de Montré al n'est pas encore terminée. Elle ne prendra fin que lorsque tous les grévistes sans exception seront assurés de retourner au travail sans représailles. "Un syndicat peut céder sur des conditions de travail, déclarait le confrère Philippe Girard à une assemblée des grévistes, tenue mardi dernier, mais jamais il ne trahira un seul de ses membres. Le principe essentiel du mouvement ouvrier, c'est la solidarité partout et toujours".

le 6 octobre dernier, elles n'ont subi aucune rupture. Aucune séance de pourparlers n'a été inutile. A chaque jour, il ya eu progrès. A l'heure actuelle, la convention collective de travail ne paraît plus faire l'objet d'un litige. C'est le problème du retour des grévistes au travail qui retarde de jour en jour le règlement. Dans les milieux syndicaux, on est confiant que la grève ne devrait pas se prolonger très longtemps maintenant, même s'il reste un certain nombre de points en suspens.

Pas de représailles

La compagnie ne veut pas s'engager à ne pas faire de représailles contre les grévistes. Elle ne veut pas non plus s'engager à réembaucher les grévistes appartenant à des ateliers où le syndicat ne possède pas de reconnaissance syndicale. Il est évident que le syndicat ne démordra pas

En fait, depuis que les né- de ce point. Il fait du retour une condition essentielle du gocia tions ont été entamées de tous les ouvriers au travail règlement de ce conflit.

ACCORD SUR LA

Par ailleurs, il y a accord Cependant, l'ouvrier aura le sur les dispositions de la convention collective elle-même. Le règlement sur ces points comporterait:

1. Une augmentation générale et individuelle de 12 cents de l'heure, s'appliquant le jour de la signature du con-

trat;
2. Une rétroactivité de 8 cents de l'heure à compter du ler avril 1952;

3. Une clause de maintien d'affiliation syndicale, signifiant que tous les travailleurs membres du syndicat, au moment de la signature du contrat, devront le demeurer comme condition du maintien de leur emploi;

4. La retenue syndicale volontaire;

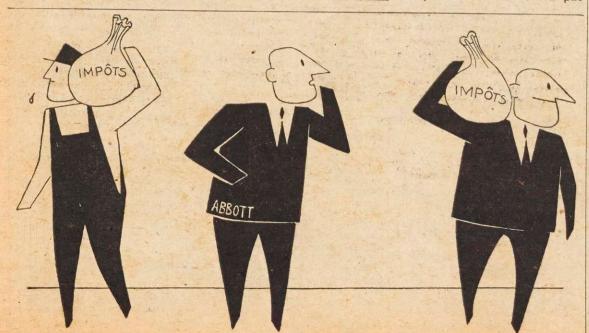
5. L'ancienneté et la compétence serviront de critères dans les cas de renvoi, de réembauchage et de promotion. de mauvaises conditions.

privilège de recourir à un comité de griefs s'il n'est pas satisfait de la décision de la compagnie. L'ancienneté vaudra par métier et dans tout le chantier pour les promotions. Lorsqu'il s'agira de mise à pied et de réembauchage, ce sera l'ancienneté qui prévaudra. Avant de perdre leurs droits acquis d'ancienneté, les employés de moins d'un an de service auront droit à une absence de six mois; ceux de moins de 2 ans, à une absence de 9 mois, et tous les autres à une absence d'un an.

6. 7 fêtes statutaires où le taux double du salaire sera payé;

7. 5 fêtes statutaires chômées et payées;

8. Une prime de 15 cents pour le travail à exécuter dans



Lequel M. Abbott va-t-il soulager?...

SUPPRIMER LES DIVISIONS

"Des divisions douloureuses compliquent chez nous, depuis deux ou trois ans, l'étude et la solution du problème social. Ce n'est pas aventureux de dire que toutes les parties en cause ont des torts, à des degrés divers. La question n'est sans doute pas simple, mais on en peut se résigner à penser que les divisions vont s'éterniser. Des catholiques, et des catholiques qui ont une chance unique d'édifier dans notre province un monde de travail qui pourrait servir de modèle, devraient être capables de s'entendre. La stabilité du bien commun, l'amélioration de la condition des travailleurs et la fécondité du rendement industriel exigent impérieusement cette entente".

"RELATIONS"

LA SEMAINE

Grande activité à Shawinigan

Le Conseil central se réunit à St-Tite

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan a tenu son assemblée générale régulière à St-Tite, dimanche dernier, le 12 octobre. Plus de cinquante délégués, représentant vingt-deux syndicats, étaient présents pour y discuter de questions d'une extrême importance. Les syndiqués de St-Tite y assistaient en très grand nombre.

La réunion de St-Tite est la mise en application d'une résolution récemment votée par le Conseil central, qui a décidé de siéger au moins une fois chaque année dans chacun des centres relevant de la juridiction du Conseil central, par exemple, La Tuque, St-Tite et Grand'Mère.

A la réunion de l'après-midi, on a présenté le rapport du comité d'orientation politique du Conseil central. Ce comité s'était réuni quelques jours auparavant pour étudier la délimitation de ses attributions dans les domaines de la politique fédérale, provinciale, municipale et scolaire.

Nouveau service pour aider la coopérative

Le Conseil central annonce l'instauration d'un nouveau service s'adressant à tous les membres des corps affiliés. S'autorisant d'un article de la Loi des syndicats professionnels permettant aux syndicats d'aider et de subventionner les coopératives, le Conseil central a décidé d'organiser un service spécial pour aider la coopérative de la Mauricie. Tous les syndiqués, qui prendront leur lait de cette coopérative, pourront recevoir du Conseil central une prime spéciale d'un cent la pinte. Ce service était déjà en vigueur dans deux syndicats mais est maintenant étendu à tous les syndicats de notre juridiction. Les syndiqués voulant se prévaloir de cet avantage devront demander à leur syndicat ou directement à leur laitier une carte spéciale sur laquelle le livreur poinconnera le nombre de bons de lait achetés. Cétte carte, présentée au bureau du Conseil central, permettra d'obtenir la prime d'un cent par pinte de lait.

lournée d'étude

coopératives, le comité régional avoir lieu à Québec d'ici la fin de la coopération s'est réuni la d'octobre.

semaine dernière aux Trois-Riviè-, A la Textile Weavers res, en vue de préparer une journée d'étude qui aura lieu le 17 janvier prochain. Cette journée d'étude groupera des délégués de cinq comtés représentant tous les secteurs de la coopération, de la L.O.C. et des syndicats catholiques.

Tous les syndicats sont priés de prendre dès maintenant des mesures pour envoyer le plus grand nombre possible de délégués à cette importante journée.

Pour le collège ouvrier de la C.T.C.C.

La semaine dernière également, plus de trente syndiqués ont pris part à un examen pour déterminer l'octroi de bourses de \$500 chacune en vue de participer au Collège du travail qui aura lieu à Québec au mois de novembre.

Tous savent que le collège du travail, qui est une innovation au Canada, commencera le 2 novembre. Les cours dureront un mois et seront donnés par des chefs ouvriers, des sociologues, des hommes de loi et des professeurs d'université. Seuls les syndiqués peuvent y participer.

A la Shawinigan Chemicals

Lundi soir, le 13 octobre, il y a eu une assemblée spéciale de tous les officiers et de tous les délégués de département de ce syndicat. A l'agenda figuraient les points suivants: étude préliminaire des principaux projets d'amendements au contrat, ceci en vue de préparer les prochaines négociapour l'année courante (étude du budget) et les problèmes de mise au point de notre constitution.

Au syndicat de l'aluminium

L'exécutif de ce syndicat et le Conseil syndical se sont réunis à Conseil syndical se sont reunis à d'un cent de l'heure nour chaque leur tour lundi soir. Tous les syndical diqués de l'aluminium sont priés du coût de la vie. Au nombre des de prendre note que les élections annuelles du syndicat auront lieu le 10 novembre. La mise en nomination prendra fin le 1er no-

Hôpital Ste-Thérèse

Le syndicat a reçu la liste des amendements que l'on se propose d'apporter au décret des services Toujours dans le domaine des de négociations du décret doit

BON MOYEN

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible. Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque. C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000

550 bureaux au Canada

Le nouveau syndicat récemment fondé à la Textile Weavers de Grand'Mère a reçu, la semaine dernière, la visite des inspecteurs du ministère du Travail, à la suite de la demande de reconnaissance syndicale faite par le syndicat. Ce dernier a demandé un vote à bulletin secret en vue de permettre à tous les employés de se prononcer librement entre le syndicat et le comité de boutique.

A la Grand'Mère Shoe

Il y a eu une assemblée générale du syndicat, le 15 octobre, à la salle Gervais. Le tribunal d'arbitrage a commencé son délibéré la semaine dernière aux Trois-Rivières. On peut s'attendre d'ici peu à ce que les travaux du tribunal prennent fin et que son rapport soit publié.

A l'Empire Shirt

Le tribunal d'arbitrage a de nouveau siégé les 10 et 11 octobre. La compagnie a continué sa preuve. Une nouvelle séance a été prévue pour samedi, le 18, au Palais de Justice des Trois-Ri-

Fin d'un arbitrage

Le Syndicat des Employés de la Canadian Converters et la compagnie viennent de mettre fin à un arbitrage qui avait été institué pour étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations directes, en signant une conpréparer les prochaines négocia-tions; la situation actuelle du syn-une durée de deux ans. Cette noudicat et ses principaux projets velle convention comporte une augmentation de 6 cents de l'heure pour le personnel fémin n et de 8 cents pour les hommes avec effet rétroactif au 1er août 1952. Une augmentation additionnelle de 2 cents deviendra effective le 1er janvier prochain. On y a également inclus une clause prévoyant des rajustements automatiques à raison avantages qui deviendront effectifs en 1953, on mentionne une deuxième semaine de vacances payées pour tous les employés qui auront 3 ans de service ou plus et 3 fêtes chômées et payées.

Comité de coopération

Le Comité régional de la Coopération s'est réuni aux Trois-Rivières dans le courant de la semaine en vue de préparer le prohospitaliers. Une première séance gramme d'une journée d'étude qui doit grouper les représentants des différents secteurs du mouvement coopératif ainsi que des représentants des mouvements d'action catholique et des organisations syndi-cales. Le confrère Maurice Vassart représentait le Conseil central de Shawinigan à cette assemblée.

Dans le papier

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend relatif au renouvellement de la convention collective de travail à la Belgo annonce qu'il ne pourra pa. commencer à siéger avant le 27 octobre par suite de l'absence du procureur de la compagnie. Par ailleurs, le procureur du syndicat, M. Marius Bergeron, a communiqué avec le président du tribunal en vue de raccourcir ce délai qui est très préjudiciable aux travailleurs.

Produits chimiques

Le Conseil général du Syndicat national des Travailleurs des Produits chimiques a décidé de recourir à la conciliation en vue de trouver une solution équitable à un grief visant à faire respecter le à la question des heures de tra-droit d'ancienneté dans le dépar-vail. nous l'avons aussi examinée tement du gaz à la division carbure. au meilleur de notre connaissan-

Le permanent syndical doit compter sur l'aide des siens

Le rôle et la tâche des permanents syndicaux ne sont pas toujours roses. Ils doivent sans cesse répondre présents, lorsque quelque problème grave se pose dans leur secteur d'action. Et cette présence, quand il s'agit de diriger une grève, de conduire des négociations importantes, d'organiser un caractère permanent. upn caractère permanent.

Dans ces cas-là, la vie familiale du permanent est exposée à en souffrir considérablement. Et cela n'arrive pas qu'une

D'où la nécessité pour lui d'intéresser, d'associer son épouse à cette action et, pour cette dernière, de répondre à cet intérêt d'une façon véritable.

Une permanente syndicale française, Simone Troisgros, fait à ce sujet dans "Syndicalisme" des réflexions qui sont pleines de sens:

"Epouses de militants syndicalistes, écrit-elle, vous avez la parole . . . mais avant, sachez bien que vous avez le droit d'être fières d'un mari qui, comme l'on dit si bien : "fait du syndicalisme". Cela prouve qu'il est animé de sentiments et d'aspirations dignes d'un homme qui veut assurer une vie meilleure aux siens et à tous ses frères de travail : un homme courageux qui entend apporter sa contribution et n'entend pas, lymphatique, vivre en parasite et profiter de la cotisation et des efforts des autres.

"Epouses de militants syndicalistes vous avez le droit, par contre, d'exiger qu'il ne sacrifie pas à son idéal, son foyer. Là encore vous avez la parole.

"Votre action consistera à expliquer aux autres femmes de travailleurs qui vous entourent qu'elles doivent laisser leur mari faire du syndicalisme, et qu'ainsi le nombre de militants "agissants" étant plus grand, l'effort à faire par chacun sera moindre et moins accaparant.

"Epouses de militants syndicalistes . . . la classe ouvrière compte sur vous, car, la tâche est lourde.

"Mais, en contrepartie, militant syndicaliste, associe ton épouse à ton action.

J. Lebret dans le "Guide du militant" a écrit :

"La femme du militant porte plus lourdement que toi le poids de l'acceptation de "servir", elle peine seule chez elle, elle s'inquiète pendant les veilles d'absence, sans bénéfice de stimulant que sont pour les militants le contact avec d'autres militants, la griserie de l'action, la beauté de l'oeuvre ac-

"Militant syndicaliste . . . médite ces paroles et pense que si tu sais réaliser cela à deux, de ton foyer pourra jaillir avec plus de facilité et de puissance la force capable de soulever le monde et de le rendre meilleur".

GAINS IMPOSANTS POUR LES EMPLOYES D'HOPITAUX

Des augmentations moyennes annuelles de \$225 ont été accordées aux 200 employée de l'Hôtel-Dieu et du Sanatorium St-François de Sherbrooke par un tribunal d'arbitrage, formé afin de régler le différend survenu entre l'Hôtel-Dieu et le Sanatorium et l'Association des Employés du Service hospitalier de Sherbrooke (C.T.C.C.).

En rendant une décision majo- ce et de notre jugement. ritaire, le tribunal, qui était for-mé du juge J.-Alfred Gaudet, préme du juge J.-Alfred Gaudet, pre-sident; de MM. Armand Trudeau et Gérald McManus, respective-ment arbitre patronal et arbitre syndical, a suggéré que l'hôpital réclame un montant plus élevé pour l'hospitalisation des tuberculeux. Le tribunal a également suggéré qu'un certain nombre de tuberculeux hospitalisés, ceux qui peuvent le faire, soient chargés de l'entretien de leur chambre et de la salle commune.
"Au moins cinquante pour cent

de ces malades pourraient s'occuper de l'entretien de leur cham-bre et cela ne nuirait en aucune façon à leur guérison" est-il dit dans la sentence publiée hier.

Entreprise déficitaire

On sait que l'Hôtel-Dieu et le Sanatorium constiuent une entre-prise déficitaire. Il a été prouvé par la partie patronale, lors des séances d'arbitrage, que le défi-cit de l'hôpital s'est élevé à \$75, 000 par année, depuis plus de 5 ans. Les augmentations accordées par le tribunal représentant en-

viron \$45,000 de plus par année. En rendant sa décision, le tri-bunal a déclaré : "Il faut tout de même être juste; croyant l'être nous avons décidé d'augmenter les salaires actuellement payés, en réduisant cependant les demandes faites par le syndicat. Quant à la question des heures de tra-

"Nous sommes convaincus que l'entretien du Sanatorium est la principale cause du déficit budgétaire annuel de l'hôpital. Nous avons cru devoir accorder aux membres du Service hospitalier une augmentation de salaire malgré la situation financière péni-ble de l'Hôtel-Dieu parce que nous considérons que les 200 membres de ce servcie hospita-lier ne doivent pas être privés d'un salaire vital et supporter seuls les conséquences d'une situation financière défavorable occasionnée par un groupe de malades dont la société toute entière doit se charger".

Autres avantages

En plus des majorations de sa-laires ,le tribunal accorde aux employés de l'hôpital l'atelier syndical imparfait, des vacances payées: 1 semaine après un an, 2 semaines après 5 ans, 3 semaines après 10 ans la semaine de 48 heures, une prime de nuit, neuf jours chômés payés, etc.

Salaires

Les augmentations de salaires accordées par le tribunal porteront le salaire minimum payé aux employés du Service hospitaleir à \$21 par semaine et le salaire maximum à \$40 par semaine. Les tâches ont été divisées en

25 classifications.

- Une allégorie qui sied au pays de Québec -

"Guillaume le menteur"

"Aux communistes"

Qui était Guillaume? Un berger. Mais qui encore? Je vous l'ai dit: un grand menteur. Au lieu de faire paître consciencieur. sement son troupeau, comme c'é-tait son devoir, Guillaume préfé-rait faire des coups et monter de grosses farces plates. C'est ainsi qu'il s'engageait à travers les champs avec ses moutons et se mettait à crier tout à coup: "Au loup! Au loup!" Les autres ber-gers et ouvriers des fermes qui l'entendaient burler de le sorte l'entendaient hurler de la sorte partaient en toute hâte au secours du pauvre garçon. "Il y a bien sûr le loup, se disaient-ils. Il ne faut pas laisser ce pauvre Guillaume sans défense".

Mais une surprise les attendait. Guillaume était bien là au milieu de ses moutons, mais il n'y avait pas de loup. Et Guillaume riait, riait d'un gros rire épais d'idiot. Il riait tellement que tout son corps en était secoué. Entre deux hoquets il parvenait à dire : "Bande fous! Vous voyex bien qu'il n'y a pas de loup . . . C'était une farce . . .!"

La semaine suivante, voilà que le même jeu recommence. Cette fois les accents de Guillaume étaient tellement déchirants qu'on s'est dit: "Il n'y a pas d'erreur. C'est bien le loup!" Et les camarades de s'élancer à toutes jambes, sur la piste de Guillaume. Une fois de plus, ils étaient trompés. Il n'y avait pas plus de loup que la première fois et Guillaume se roulait dans l'herbe tant il

A quelque temps de là, Guillaume s'est trouvé presque nez à nez avec un loup, un vrai loup cette fois, méchant et affamé cette fois, méchant et affamé comme dix fauves. Guillaume a bien crié de toutes ses forces "Au loup! Au loup!". Et les camarades du berger l'ont bien entendu. Très bien entendu même. Mais ils se sont dit: "V'là encore Guillau-

Alliance des infirmières

élue présidente de l'Alliance des infirmières de Sherbrooke (C.T. C.C.) au cours des élections géné-

rales annuelles de cet organisme,

tenues au Conseil central des syn-

dicats nationaux de cette ville. L'Alliance des infirmières grou-

pe les gardes-malades diplômées

de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, de l'Hôtel-Dieu et du Sanatorium

Les autres membres de l'exécutif de cette union sont Mlles Jean-ne Ruel, vice-présidente; Suzanne Desrochers, secrétaire; Pierrette

Desrochers, secrétaire; Pierrette Nadeau, trésorière; Juliette Voi-sart et Georgette Lynch, toutes deux directrices.

Les négociations entre l'Allian-

ce et l'hôpital Saint-Vincent com-

menceront sous peu en vue de la signature d'un deuxième contrat

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE

CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange

GENERAL MOTORS

Autos usagées

parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,

MONTREAL

AUTOS-LTEE

MONTREA

Saint-Francois.

de travail.

FA. 3633*

sa sinistre vie.

Une allégorie à méditer

Quand nous avions fini la lecquand nous avions film la fec-ture de cette histoire, le Frère Léon nous disait qu'il ne fallait jamais mentir parce que ça ne profitait pas. La vie devait nous apprendre que le Frère Léon avait raison. Aujourd'hui, les menteurs ne crient plus "Au loup!" Parce que les loups ne font plus peur à personne et qu'on font plus peur à personne et qu'on sait bien qu'ils ne s'attaquent pas à l'homme quand ils sont seuls. Les menteurs d'aujourd'hui crient "Aux communistes!" Les menteurs voient rouge. Ils voient des com munistes partout. Les menteurs d'aujourd'hui, comme Guillaume dans le livre de lecture des Frères, sont de grands effrontés. Ils aiment à faire peur inutilement, à déranger les gens, à multiplier les grosses farces plates. Ca ne les gêne pas du tout de ternir une réputation, de faire peser les soupçons les plus lourds sur les intentions et sur l'activité d'hommes honnêtes et sincères. Ca ne les gêne pas du tout de traiter de communistes des chefs syndicalis-tes dont la compétence et la gé-néreuse sincérité sont parfaite-ment établies, dont l'hostilité, non seulement verbale mais active au régime de Staline est bien con-nue. Et rien ne les fait autant ri-re que lorsqu'on les prend au re que lorsqu'on les prend au sérieux et qu'on a l'air de croire leurs sales "menteries". Ils s'estiment satisfaits lorsqu'ils ont trompé les honnêtes gens et d'avoir réussi à tromper les honnêtes gens les fait beaucoup rire. Exactement comme pour Guillaume le menteur qui riait beaucoup quand il avait réussi à tromper ses camarades.

J'écris ces lignes très loin du Canada et je pensais beaucoup à

Quand nous allions à l'école des Frères, on nous faisait lire, comme exercice de lecture, la triste histoire de Guillaume le menteur.

Qui était Guillaume? Un berger. Mais qui encore? Je vous l'heure actuelle par des gens obs-curs et mal identifiés qui accusent sa rédaction d'être communiste. Je veux parler du journal Le Monde. Voici un journal très bien fait, dirigé par des hommes compétents et consciencieux dont quelques-uns sont des chrétiens exemplaires. Parce qu'ils préconi-sent des solutions à la fois rai-sonnables et généreuses aux conflits qui divisent à l'heure actuelle l'humanité, on les accuse d'ê-tre communistes. Or, rien n'est plus faux. Pour tous ceux qui ont approché ces hommes, aucune accusation ne saurait être plus faus-ses et plus ridicule. La tactique des menteurs est bien la même partout, aussi bien en France qu'au Canada, et il n'existe au-cune limite à leur effronterie.

L'histoire se répète

Au fait, si on remonte le cours de l'histoire, on s'aperçoit que l'ennemi le plus féroce des premiers chrétiens c'était le mensonge et la calomnie. De quoi accusait-on les premiers chrétiens? D'être des chrétiens? Mais pas du tout. On les accusait de comploter contre la sûreté de César et de se livrer entre eux à je ne sais quel traffic honteux.

Attention à Guillaume le menteur! On vous le dit, il n'y a aucune limite à son effronterie. Il peut grimper sur les hustings, parler à la radio, écrire dans les colonnes des journaux pour y dé-verser les calomnies les plus odieuses et les accusations les plus incroyables. Tout lui est bon pour-vu qu'il arrive à ses fins. Et ses fins, elles sont bien connues : faire peur aux honnêtes gens pour mieux les tromper et rire ensuite d'eux tout à son aise.

Attention aux farceurs!

Guy CORMIER.

Les présidents sont désignés pour les arbitrages de la pulpe

Plusieurs membres de nos Syndicats se demandent quelle sera la position de la fédération après les ententes conclues en Ontario et dans la province de Québec entre les Unions internationales et les compagnies de Pulpe et de Papier.

La fédération tient à informer tous ses membres que sa position n'a pas changée. Ces ententes, que la fédération trouve inacceptables, n'entammeront en rien les demandes originelles dont les principales sont :

a) Une augmentation préalable de salaires correspondant à l'augmentation du coût de la vie depuis mai 1951;

b) Réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures avec pleine compensation;

c) Formule plus protectrice de sécurité syndicale. Dans la plupart des cas, les tribunaux d'arbitrage sont définitivement constitués et doivent commencer à siéger très bientôt. Voici le nom des présidents des tribunaux déjà constititués :

SYNDICATS:	PRESIDENTS :
Beauharnois	Juge Lippé
Crabtree	Juge Lippé
Windsor Mills	Juge Lippé
Port-Alfred	Juge Lippé
East-Angus	Juge Marchand
Belgo (Shawinigan)	Juge Gaudet
Syndicats Price Brothers	
(Kénogami, Jonquière	
et St-Joseph d'Alma)	
Brown Corporation (La Tuque)	Juge Héon

Nos procureurs sont déjà prêts et les arguments sérieux et solides d'ordre social et économique qu'ils apporteront nous font espérer de l'issue favorable de ces arbitrages et nous convainquent totalement du bien-fondé de toutes nos demandes.

Nous tiendrons nos membres au courant au fur et à mesure des développements de ces arbitrages soit par des communiqués directs, soit par des communi-

DANS L'INDUSTRIE DE CHAUSSURE A MONTREAL

Le Syndicat national des travailleurs en chaussure de Mont-réal annonce le renouvellement de cinq conventions collectives de travail intéressant au total envi-ron 400 ouvriers.

A la compagnie Narwill Shoe qui emploie environ 80 ouvriers, les négociations, la conciliation et l'arbitrage ont abouti à une augmentation générale de 10 p. 100 avec effet rétroactif au 1er sep-tembre 1951, c'est-à-dire une rétroactivité de plus d'un an.

Les mêmes employés obtiennent également deux congés addition-nels payés pour faire un total de

Les arriérés de salaires seront payables en deux versements dont l'un cette semaine et l'autre le 16 janvier 1953. Tous les employés qui étaient au service de la com-pagnie le 17 septembre dernier y auront droit.

A la Grand Slippers

La convention conclue avec la compagnie Grand Slippers accorde une augmentation générale de 8 p. 100 rétroactive au 2 mai dernier. La semaine de travail est limitée à 46 heures et tout tra-vail exécuté entre 6 h. p.m. et 8 h. a.m. devra être rémunéré à raison de une fois et demie les taux

réguliers. Parmi les autres avantages stipulés dans le nouveau contrat, on signale les suivants: cinq congés payés par année; atelier syndical imparfait en vertu duquel tous les nouveaux employés devront adhérer au syndicat dans les 30 jours qui suivront leur entrée au travail, etc. Les congés payés sont Noël, le 1er de l'an, la St-Jean Baptiste, la fête du Travail et le jour du Canada.

A la Feature Foot Wear

A la Feature Foot Wear, compagnie qui emploie environ 110 employés une convention collec-tive a été signée après les négo-ciations directes et trois interventions d'un conciliateur provin-

Les ouvriers n'ont exigé aucune augmentation générale de salai-res mais la presque totalité d'entre eux ont obtenu des rajustements de salaires allant de 2 à 37 cents l'heure selon les cas. En avril 1953,

sentent environ 10 p. 100 d'aug-mentation, souligne un porte-parole des ouvriers.

La semaine de travail sera de 44½ heures et tout travail exécuté entre 6 h. 30 p.m. et 7 h. 30 a.m. sera rémunéré à raison de une fois et demie les taux régu-

Les ouvriers ont obtenu un congé payé additionnel pour faire un total de quatre par année.

A la Wilmont Choe

Les quelque 80 employés de la compagnie Wilmont Shoe ont ob-tenu à la suite de longues négociations, de la conciliation et de l'arbitrage, une augmentation gé-nérale de 4 p. 100, rétroactive au 20 juin 1952, deux congés addi-tionnels pour faire un total de cinq par année.

A la Solpa Shoe

Pour ses quelque 40 membres travaillant à la compagnie Solpa Shoe, le Syndicat national des travailleurs en chaussure a obtenu une augmentation de 8 cents l'heure, cinq congés payés par année, un boni de vie chère et une clause prévovant des négociations prochaines pour l'instauration d'une assurance-santé aux frais de l'employeur et des em-

Ateliers Emile Couture de Chicoutimi

Après une longue période de négociations entre le Syndicat na-tional des Ațeliers mécaniques et Garages de Chicoutimi, section des ateliers Emile Couture et les ateliers Emile Couture et aussi à la suite de deux séances de conciliation entre les parties, une entente a été conclue.

Les principaux avantages obtenus par le Syndicat sont une augmentation générale de 10 cents l'heure prenant effet le 3 octobre, une réduction dans les heures de travail, ce qui permettra aux ou-vriers de ne plus travailler le samedi après-midi, et des vacan-ces additionnelles, soit une semaine et deux jours après six ans de service et 2 semaines après

10 ans de service. Cette entente prendra fin le 26

Les batailles de notre époque

Il ne faut pas s'épuiser sur la défensive ou à la poursuite des objectifs secondaires. Quand on a reconnu les causes principales des déchets humains et des désordres sociaux, il ne faut pas perdre son temps en guérillas. Il faut préparer, il faut engager la bataille. La bataille est l'attaque d é c i s i v e pour atteindre les objectifs essentiels. Beaucoup passent leur vie en disputes ou en actions partielles sans jamais la livrer. Le militant bien formé la recherche, il s'y prépare de loin, il la prépare minutieusement.

La bataille est préparée par la décision stratégique, suivie de la mise en place du dispositif de combat, de la prévision des opérations successives et des possibilités de repli, de l'organisation des

La bataille s'engage avec le concours de tous les alliés, pour réaliser sur un point vulnérable une pression irrésistible, pour obtenir un résultat définitif. C'est un moment de concentration vigoureuse, de tension absolue, d'engagement plénier. Il ne faut pas reculer. Il faut à tout prix arracher le succès. Il faut rester sur la brèche jusqu'à l'emporter. Ce n'est plus le moment de discuter, de reconsidérer, d'hésiter. Il faut, coûte que coûte, avancer.

L'une des batailles actuelles est la bataille pour les structures favorables aux hommes, pour la réforme profonde des institutions, pour l'instauration rapide d'une économie humaine, pour la mise en oeuvre d'une politique scientifique rationnelle. Il ne faut pas trop attendre pour la livrer, le retard rendant inévitables des essais par trop redoutables qui feraient le sacrifice de trop de valeurs.

Elle se livre par une série d'opérations éducatives, législatives et constructives : donner aux militants un dynamisme irrésistible, informer l'opinion, l'amener à exiger des réformes, obtenir la décision des responsables, élever aux postes de commande des personnalités capables d'accomplir les changements désirés, réaliser et généraliser des expériences conformes au schéma établi.

A un moment donné, elle peut comporter la prise directe ou indirecte du pouvoir.

Elle se déroule par phases, aboutissant à la rupture des cadres législatifs périmés, à la protection des droits fondamentaux de la personne et de la famille, à la reconnaissance des droits du travailleur à l'association dans l'entreprise, à la conquête des libertés communales, à la déconcentration du pouvoir politique, à la reconstitution d'unités territoriales équilibrése.

Elle doit aboutir à des résultats inscrits à la fois dans les esprits et dans les institutions.

Il ne s'agit jamais, en définitive, que de libérer les hommes et de les aider à grandir.

L.-J. LEBRET.

REVUE de PRESSE

Le dynamisme de la C.T.C.C.

annuel de notre mouvement. Après avoir commenté la discussion

"Il serait facile de glaner d'autres faits. Mais un phénomène nous paraît plus significatif; les chefs actuels de la C.T.C.C. ont réussi à grouper autour d'eux l'une des équipes de collaborateurs les plus vivantes et les plus dynamiques que l'on ait vues au Canada français. Cette équipe vient de deux sources: d'un côté, des jeunes gens spécialisés, à formation surtout intellectuelle, et de l'autre, des homres sortis du rang qui s'affirment avec une autorité accrue. Un témoin de ces journées nous disait : "Je n'ai jamais vu encore une telle collection d'orateurs". Ce fait est remarquable, à l'heure où l'éloquence déserte la politique. C'est qu'elle suppose d'habitude, outre le don personnel, une ferveur, une foi, un climat de gravité, le sentiment qu'on accomplit une oeuvre nouvelle et nécessaire, et qu'on défend des valeurs importantes . . . Quand les mauvaises volontés ou les préjugés intéressés ne dressent pas les uns contre les autres les hommes de l'expérience et les hommes de la pensée, les échanges entre eux sont un enrichissement prodigieux. Le théoricien est protégé contre la tentation de jouer avec des concepts, l'homme qui a vécu voit ses horizons élargis. Un mouvement ainsi équilibré à des racines et le sens de l'avenir. Qu'il possède des chefs à la loi ferme et audacieux, et ses chances de succès paraissent très grandes. Il va remplir un rôle historique".

Sans l'exprimer de façon aussi directe et précise, nos chefs et nos membres portent en eux cette conviction.

La fin et les moyens

Dans son numéro du 30 septembre, la "Gazette" de Montréal prend la C.T.C.C. à partie pour certaines "méthodes" employées dans la grève chez Vickers. L'article est intitulé: "Aucune fin ne peut justifier de tels moyens". Dès le début, le porte-parole du toryisme montréalais invoque de grands principes :

"Il est vrai que le droit à la grève est inséré dans la loi canadienne. Mais ni au Canada ni dans aucun autre pays civilisé, on ne peut légalement infliger des blessures à autrui en vue d'atteindre quelque objectif que ce soit. Il n'existe pas non plus de loi pour permettre à quelqu'un d'employer la terreur contre les autres. Le droit de chacun à la protection contre l'intimidation physique fait partie des droits fondamentaux du citoyen. S'il en était autrement, la dignité et la sécurité de sa vie seraient un vain mot . . ."

Voilà bien des principes sur lesquels tout le monde est d'accord. Mais la "Gazette" envahit un terrain plus glissant et un domaine plus discutable quand elle parle de la rivalité entre les unions et déclare

"qu'il n'est pas tout à fait clair qu'ils (les chefs de la C.T.C.C.) aient déployé tous les efforts en vue de persuader leurs membres de se conformer à la loi".

Si ce fait n'est pas clair aux yeux de la "Gazette", il l'est pour nous. La violence chère aux communistes ne fait pas partie de notre doctrine d'action. Ceux qui ont suivi notre mouvement depuis quelques années savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Quand il y a eu violence de notre part, ce ne fut qu'en réaction de légitime défense. Quand toutes les structures juridiques fonctionnent au détriment d'une seule classe, cette dernière se voit à regret forcée d'utiliser les derniers moyens qui lui restent pour obtenir justice.

Organe officiel de la Conf. des Tra-vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

GERARD PELLETIER

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef ANDRE ROY

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Tra-vailleurs catholiques du Canada et Imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

The state of the s

Ministre des Postes. Gewa.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe.

GOODANS LE MOUVEMENT

"Le Devoir" du 25 septembre résume sous ce titre une série d'impressions très favorables glanées au cours du dernier congrès la dispussion de la C.T.C.C. sur l'action politique et les mises au point de MM. Gérard Picard et Jean Marchand relatives au "communisme" et à l'antisyndicalisme, l'éditorialiste, M. André Laurendeau écrit: y a bien longtemps qu'il a crié: "Je ne servirai pas". Mais dès la première ronde, il a été battu à plate-couture. De pu is ce temps, l'éditorialiste, M. André Laurendeau écrit:

Le confrère Jean Marchand a lancé, au commencement du mois d'octo-

bre, un appel à tous les syndiqués de notre mouvement en faveur du fonds de

défense professionnel de la C.T.C.C. Cet appel sera entendu d'un bout à l'autre

de la province. Personne ne voudra s'y dérober, car le progrès du syndicalisme

national catholique, son développement futur et, pour tout dire, la défense des

intérêts professionnels, sociaux et économiques des travailleurs sont liés intime-

Depuis plusieurs années déjà notre mouvement se tient hardiment sur la première ligne de défense des intérêts des travailleurs canadiens. Il s'est taillé la réputaion enviable d'être le plus vivant et le plus progressif des mouve-ments ouvriers du pays. La classe laborieuse est impressionnée de 'efficacité de notre organisation dont le prestige augmente de jour en jour et qui doit continuellement élargir ses cadres pour répondre aux nombreuses demandes

LE TRAVAIL

Nous devons être fiers de cette situation qui a été créée grâce au travail acharné et désintéressé de milliers d'officiers, organisateurs, agents recruteurs et propagandistes de nos syndicats. Ils ont cru que la merveilleuse doctrine qui inspire notre mouvement méritait que nous mettions sur pied la meilleure organisation syndicale. Leur action persévérante a été fructueuse. Ils ont édifié chez nous une oeuvre qui jouera un rôle historique dans la promotion de notre classe ouvrière suivant les principes chrétiens.

Cette oeuvre, ils l'ont accomplie au prix d'énormes sacrifices et nous n'avons certainement pas le droit, aujourd'hui, de la compromettre par un manque de courage en face des problèmes qui se

Obstacles au développement

Au fur et à mesure que notre mouvement grandit et se développe, de nouveaux problèmes surgissent. Les plus sérieux sont, sans contredit, ceux que nous posent les adversaires de la C.T.C.C. qui voient dans son expansion une menace à leurs intérêts mesquins, L'opposition de ces gens s'exprime par des attaques de toutes sortes, des procès et des grèves prolongées. Soulignons que ce dernier

Fédération du vêtement

Par ailleurs, le bureau de la Fédération nationale du Vêtement s'est réuni en fin de semaine à Montréal en vue d'étudier la situation dans cette industrie où de nombreux syndicats sont en conciliation, en arbitrage ou en grève. Les 3 syndicats de notre région qui sont affiliés à cette fédération sont la Canadian Converters et Empire Shirt, qui sont tous deux en arbitrage, et la Grand'Mère Knitting qui est en conciliation.

Le syndicat du commerce de Montréal tient ses élections

Le Syndicat national des employés du Commerce de Montréal a tenu ses élections annuelles ces jours-ci sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. Cette assemblée générale annuelle était la première depuis le règlement de la grève à la Maison Dupuis & Frères. Cette réunion fut tenue selon une nouvelle constitution mise au point quelque temps auparavant.

Le Syndicat sera dorénavant composé de sections qui jouiront d'une administration autonome et des représentants de ces sections délégueront trois membres qui formeront le Conseil exécutif.

Les nouveaux élus sont : président, M. J.-Albert Rousseau; 1er vice-président, M. René Ouellet; 2e vice-présidente, Mlle Madeleine Brosseau; secrétaire, M. Maurice Rivard; assistante-secrétaire, MIle Georgette Lachaîne; trésorière. Mme A. Milmore; assistante-trésorière, Mlle Thérèse Desforges: directeurs, MM. Gérard Dion, Marcel Francoeur, Robert Befort et Mlle Yvonne Sanche.

ment à la solidité de notre fonds de défense professionnelle. Plus le fonds de défense professionnelle sera solide, moins nous serons exposés à soutenir de grèves longues et coûteuses comme celles que nous avons à subir présentement à Louiseville et à la Canadian Vickers. Le fonds de défense professionnelle est une assurance contre les assauts du capitalisme. Tout le monde se protège aujourd'hui contre les risques d'accidents et de mortalité; protégeons-nous contre les risques qui découlent de la lutte que hous avons à mener présentement pour implanter le syndicalisme dans la société.

moyen est celui que préfèrent les employeurs de mauvaise foi qui espèrent ainsi nous épuiser.

Que serait-il arrivé?

Que serait-il arrivé si, depuis uelques années, nous avions perdu la grève de l'amiante, la grève du textile, la grève de Dupuis & Frères, la grève des Chantiers ma-ritimes, la grève du meuble et les nombreuses autres grèves dont nous avons été affligés ?

Le mouvement, dans son entier, aurait reçu un contre-coup mor-tel, car la conviction que la C.T. C.C. ne pouvait protéger efficacement les travailleurs se serait ré-

Trois-Rivières Elections chez les

Le Syndicat National Catholique des Employés municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section des Services extérieurs) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour l'année 1952-1953.

employés municipaux

Les officiers élus sont : MM. Paul Cousin, président; Emile Mi-lette, vice-président; Walter Boucher, secrétaire; Jean-Louis Bouchard, assistant-secrétaire; Gérard Beaudry, trésorier; Nelson Leblanc, assistant-trésorier; Georges-Arthur Francoeur, gardien; Eddy Beaulieu, sentinelle; Edgar Isabelle et Ernest Linteau, auditeurs.

MM. Alfred Piché, Paul Cousin, seph Pélissier ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats des Trois-Rivières et dis-

Le Comité de griefs est composé de MM. Paul Cousin, Walter Bou-cher, Alfred Piché, Arthur Chiasson et Ernest Linteau.

M. Paul Cousin a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Ri-vières et district.

Il y eut aussi une allocution pro-noncée par M. l'abbé Henri Bou-rassa, aumônier des Syndicats, dans laquelle il recommande aux membres de travailler toujours dans leur syndicat pour le bien général parce que, quand le bien général est sauvegardé, les intérêts des individus sont aussi

Il leur donna aussi quelques autres conseils après quoi il bénit tous les nouveaux officiers ainsi que les membres.

pandue dans toute la classe ou-

Heureusement, les syndiqués ont compris l'importance de cette situation et n'ont pas hésité à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la C.T.C.C. d'aider leurs confrères aux prises avec des difficultés exceptionnelles. Des prélèvements spéciaux, des sous-criptions et de nombreux prêts sont venus garnir la caisse de la C.T.C.C. à chaque fois que les be soins l'exigaient.

Au congrès de 1951, un fonds de défense professionnelle fut créé pour nous permettre de financer les conflits qui pouvaient surve-

Insuffisance du fonds de défense professionnelle

Malgré la générosité de nos corps affiliés et de nos syndiqués, les récentes grèves ont absorbé toutes nos réserves et nous avons dû même avoir recours à des emprunts pour rencontrer nos obligations. Au cours de l'année confédérale 1951-52, la C.T.C.C. fut appelée à verser des secours à l'occasion d'une quinzaine de grèves

impliquant environ 10,000 travailleurs. Le fonds de défense professionnelle, qui ne fût alimenté qu'à compter du 1er janvier 1952, a été loin d'être suffisant pour ré pondre aux besoins. Le Bureau confédéral, lors d'une réunion plénière tenue au cours du mois de juin dernier, s'est vu forcé par les circonstances de décréter un pré-lèvement de \$1 par membre pour éviter des désastres syndicaux ma-

Le congrès a étudié la situation

Les quatre cents délégués des corps affiliés, réunis en congrès à Shawinigan Falls, ont été informés en détail de la situation financière de la C.T.C.C. et ont pris d'importantes décisions en vue d'éviter que notre mouvement soit éventuellement paralysé dans son ac-

Le congrès a compris que tous les syndiqués sont solidaires les uns des autres et que si nous ne prenions pas les dispositions nécessaires pour aider ceux qui défendent leur syndicat ou qui se battent pour obtenir des condi-

Au moment de la rédaction du présent communiqué la C.T.C.C. doit soutenir deux grandes grèves: celle de la Vickers, à Montréal et celle de Louiseville qui dure

pulpe et du papier et la Fédération du textile, n'ont pu s'entendre avec les employeurs pour le renouvellement de leurs principales conventions collectives. Un conflit dans ces industries amènerait le mouvement, après un certain temps, à soutenir environ quinze mille travailleurs. Nous pourrions vous mentionner plusieurs autres cas semblables au sujet desquels

il faudra faire appel à la solida-Donc, si nous voulons que notre mouvement survive et conserve la confiance des travailleurs, il faut lui donner les moyens de remplir

Incompréhension et objections

Il nous arrive de rencontrer une certaine incompréhension au sujet

tions de travail raisonnables, no-

tre organisation ne pourrait conti-

nuer à se développer et même

depuis 6 mois. Ces deux grèves

intéressent directement trois mille

Deux de nos plus importantes fédérations, la Fédération de la

maintenir ses positions actuelles.

Problèmes actuels

travailleurs.

des grèves et des demandes de souscriptions qui sont faites pour venir en aide aux grévistes. Cette incompréhension se rencontre surtout chez les syndiqués qui, à cause tances, n'ont pas recours à l'arme de la grève.

Nous croyons que ces syndiqués changeront rapidement d'opinion si on leur démontre que leurs propres conditions de travail dépendent très souvent des conditions de travail obtenues par la grève dans d'autres secteurs. Ainsi, les mineurs d'amiante, par une grève de cinq mois ont réussi à négocier des augmentations subs tantielles de salaires et ont fait fixer la valeur du point, dans leur clause sur le coût de la vie, à quarante cents. Ces succès ont permis à un grand nombre de syndicats d'obtenir des avantages comparables, sans avoir recours à la grève. Ils se sont simplement servi du point de comparaison qu'a-vaient établi les mineurs.

Afin de mieux illustrer notre pensée, regardons brièvement ce qui se passe à Shawinigan Falls. Les employés de la ville n'ont pas le droit de faire la grève, mais leurs négociations ils utilisent blement influencées par les négociations qui se font dans les usines de la ville. Si les syndicats groupant les travailleurs de l'industrie obtiennent des augmentations, les employés civiques se serviront de ce fait pour améliorer leur sort. Ces derniers ont donc un intérêt immédiat dans les conflits qui peuvent éclater et ils sont réellement solidaires de leurs confrères

Dans l'industrie de la construction, un phénomène semblable se produit. Bien que les syndicats de la construction aient droit à la grève, il est extrèmement rare qu'ils se servent de ce moyen et cela pour des raisons qu'il serait trop long de donner ici. Mais dans leurs négociations, ils utilisent toujours, à titre de comparaison, les conditions qui prévalent dans les autres industries et qui souvent ont été obtenus par des arrêts de travail plus ou moins pro-

En résumé, il n'y a pas de plus grande vérité que la solidarité na-turelle de tous les travailleurs, quelle que soit l'entreprise à laquelle ils sont rattachés et quels que soient leurs moyens d'octroi

LA LETTRE PASTORALE

LE CHAMPIONNAT DU MONDE

Le match de lutte pour le championnat du monde se joue actuellement dans le monde, dans notre province, dans notre ville. Pas besoin de télévision pour assister au spectacle!

Un des lutteurs est très habile. Tantôt il frappe ouvertement. Tantôt il simule l'épuisement pour tromper son adversaire et lui porter des coups plus durs. Pour lui, il n'y a pas de règlement qui tienne - c'est le succès qui compte. Peu importent les moyens! Il

Ce lutteur, c'est Satan. Ou bien il tente directement ou bien il crée une atmosphère pour affaiblir les âmes et les faire tomber à un moment inattendu. Cette atmosphère, c'est le matérialisme ambiant. La Lettre Pastorale Collective nous dit: "La classe ouvrière n'a pas échappé, elle non plus, à l'influence du matérialisme ambiant". (no 27).

En quoi consiste ce "matérialisme ambiant"? Nous vivons dans un monde qui nous porte à trop rechercher les choses matérielles. les plaisirs des sens, l'argent et toutes les jouissances matérielles que peut procurer l'argent de nos jours. Par toutes sortes de moyens, surtout par les conversations, les magazines, la radio, le cinéma, Satan murmure à l'oreille des gens, un peu comme autrefois à Eve au paradis terrestre : "Profite de la vie. C'est si court. N'écoute pas ce que te dit l'Eglise au sujet de tes obligations de famille ou de travail. Amuse-toi. Montre que tu es un homme libre et ne t'embête pas avec les lois de l'Eglise".

Nous vivons dans un monde qui est en état de péché mortel. dans un monde qui marche comme si Dieu n'existait pas, comme si notre vrai bonheur ne consistait pas à atteindre le ciel, à prendre les moyens pour y arriver, en particulier obéir aux lois de Dieu et de l'Eglise. Cet oubli de Dieu entraîne le manque de respect des jeunes envers leurs parents, la non-soumission à la doctrine sociale. de l'Eglise, la critique malveillante à l'endroit des autorités religieuses et civiles.

Notre Seigneur, l'autre lutteur, avec sa croix glorieuses et son coeur brûlant d'amour, nous a dit que nous ne pouvions servir deux maîtres. Ce qu'on donne à Satan, on l'enlève au Christ. Le matérialisme ambiant s'oppose à l'esprit chrétien.

Notre syndicalisme catholique, à la condition que nous le vivions fond, est pour chacun de nous un excellent moven d'aider le Christ abattre Satan qui sème les injustices sociales et les manquements à la charité, d'aider le Christ à régner dans nos âmes, dans le monde du travail, des affaires, et à instaurer ainsi un ordre social, à base de justice et de charité.

La nouvelle vice-présidente

mière syndiquée à accéder à un poste comme celui-là éveille une curiosité bien légitime à l'égard de l'heureuse élue.

préparée de longue main si l'on qu'a accompli Mile Valois. peut dire. En effet, Mlle Valois sacre activement.

Elle a fait ses premières arnées d'études organisées pour apporter . . .

Pour la première fois dans les syndiquées féminines, elle l'histoire de la C.T.C.C., une en était. Ces journées d'études femme a été élue au Bureau de avaient été organisées par le direction à titre de vice-prési- Rév. Père Jacques Cousineau à dente. Ce privilège d'être la pre- la Villa St-Hyacinthe à Contre-Coeur. Ceci se passait en août

Ces quelques détails (dans toute leur sécheresse) suffisent, Cette nomination de MIle Va- nous semble-t-il, à situer le tralois à la vice-présidence s'est vail consciencieux et patient

Sans doute que toutes les synn'est pas une nouvelle venue diquées se réjouiront avec nous dans le syndicalisme. Il y aura de cette nouvelle responsabilité bientôt dix ans, en août pro- qui échoit à MIle Valois. Car chain, qu'elle fréquente le mi- c'est une étape dans le mouvelieu syndical et qu'elle s'y con- ment qui marque l'éveil des femmes à la vie syndicale active. Espérons que cette nominames au Conseil central de Sorel, tion sera l'occasion d'une prise où elle continue toujours d'exer- de conscience de la situation de cer son activité à titre de secré- la femme dans le syndicalisme, taire. Lors des premières jour- de l'apport vital qu'elle peut



Pour une definition . . .

Le service d'Education de la C.T.C.C. a mis au point le programme du collège ouvrier qui se tiendra à Québec dans le cours de novembre prochain. Le recrutement des élèves va bon train. Dans la plupart des centres, on fait subir un examen préliminaire aux candidats. Et ,naturellement, comme dans tout examen qui se respecte, on pose des questions.

Or, dans un centre que nous ne nommerons pas, à l'occasion de ces examens, on a posé la question suivante: "Qu'est-ce que la Commission de Relations ouvrières de Québec ?"

La réponse fournie par un des candidats est digne de la perle de la semaine. Voici comment cet élève s'est tout bonnement exprimé sur le

sujet: "La Commission de Relations ouvrières de Québec est un organisme composé de fonctionnaires payés par le gouvernement provincial dont font partie trois groupes d'hommes. Les uns sont supposés représenter les travailleurs, le deuxième groupe représente les employeurs et le troisième groupe représente le gouvernement".

Voilà, à n'en pas douter, une réponse précise et surtout nuancée. L'histoire ne dit pas si ce candidat sera admis au collège ouvrier de Québec. Il y a une chose cependant qui ne paraît pas faire de doute: c'est que les examinateurs ont été tentés d'accorder douze points pour cette réponse qui, normalement, n'en devait comporter

Pour une définition . . . c'en est toute une!!!



moulins de St-Grégoire de Montmorency, de Drum mondville, de Sherbrooke et de Magog. Sur cette photographie, on remarque, de gauche à droite, MM. Archibald et Perowne, de la compagnie Dominion Textile, le confrère René Gosselin, président de la fédération nationale catholique du Textile, le confrère Honoré d'Amour, qui représentait le syndicat de Drummondville. Sur la deurième rangée, on reconnaît les confrères Simon Bouchard et Julien Dubé, de St-Grégoire de Montmorency, Ronaldo Landry et Armand Noël, du syndicat de Magog, Albert Jacques et Alfred Paradis, de Sherbrooke, Philias Dionne et Rodrigue Breton, de Drummondville, ainsi que M. Jean Sirois, directeur des relations industrielles à la Dominion Textile.



NOUVELLES DE QUEBEC

Elections dans le commerce de détail

Le 8 octobre 1952, avait lieu l'assemblée générale du Syndicat des employés de magasins de Québec sous la présidence de M. Léandre Tremblay. L'assemblée étudia un projet d'amendement à la convention collective de travail qui expire le 1er avril 1953. Les amendements seront soumis sous peu aux associations d'em-

A cette assemblée, il fut question du quinzième anniversaire de la fondation du Syndicat. Pour souligner cet anniversaire, l'as-semblée a ratifié le programme que lui a soumis l'exécutif. Il y aura une messe d'action de graces en reconnaissance des bienfaits reçus. Cette msese sera célébrée en la chapelle des Soeurs Ser-vantes de Jésus-Marie à Québec. Les syndiqués ont le bonheur d'avoir une des leurs dans cette com-munauté. Le soir, il y aura un buffet dansant et comme artistes invités Les Collégiens Troubadours. Plusieurs employeurs seront invi-tés pour cette fête.

Il y eut également élection des nouveaux officiers du syndicat. Voici les nouveaux élus : président, M. Léandre Tremblay; 1er vice-président, M. Lucien Dorion; 2e vice-président, M. Louis Jobin; secrétaire-archiviste, Mille Georgatte. gette Plante; secrétaire-correspongette Plante; secretaire-correspondant, M. Lucien Delisle; trésorier, M. J.-Alfred Pelletier; ass.-trésorier, M. Jacques Tardif; sentinelles, MM. Roméo Daigle, Robert Lachance; directeurs, Mlle Cécile Morency, MM. J.-Alexandre Fiset, Edouard Defoy, Benoît Picard et Médéric Cimen. Médéric Cimon.

Sincères félicitations aux nou-veaux élus et plein succès dans leur nouvelle fonction.

Alimentation en détail

A la suite du règlement de la grève dans les boucheries Alphonse Lafleur et Carrier et Goulet, le Syndicat de l'Alimentation en détail a renouvelé son décret. Le renouvellement du décret vaudra jusqu'au 28 février 1953. Les augmentations de salaire obtenues par le syndicat mière convention collective d'ici à syndicale et présenté un projet de convention collective à l'emplomère convention collective d'ici à yeur. Ce fut un échec de meme s'établissent à une moyenne de \$4 quelques jours. Ce syndicat compte que la conciliation. Le différend par semaine.

Poursuite contre la ville

Le Syndicat professionnel des fonctionnaires municipaux, par l'entremise de Me L.-P. Pigeon, vient d'intenter une action à la cité de Québec pour rupture de la convention collective de travail signée entre les deux parties. D'après une stipulation de cette convention, la ville doit soumettre à l'examen d'un comité de compétence tous les candidats aux emplois régis par la convention. La ville a passé outre à cette disposition dernièrement en faisant cinq ou six nominations avant de recourir au comité de compétence. Et c'est en vain que le syndicat a protesté auprès de l'administration municipale. Antérieurement, la cité de Québec avait déjà violé cet article de la condamnation et elle avait été condamnée par un jugement de la Cour d'Appel de la province de Québec. Le syndicat considère qu'une telle disposition, tout en assurant l'exercice de la justice dans les nominations, est de nature à restreindre les méfaits du patronage dans le domaine de l'administration municipale.

Dans les tanneries

Les syndicats de tanneurs de la province et la Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure sont présentement à négocier le décret de l'industrie de la tannerie dans la province de Québec. Il y a eu progrès depuis les premières entrevues, et l'on espère que ces pourparlers donneront des résultats appréciables, principalement en madernier, les négociations avaient été rendues difficiles par suite d'une crise de chômage qui sévissait dans cette industrie.

Pièces d'automobile

A la suite de la fondation d'un syndicat dans ce secteur de l'autovoiture, on entamera les négocia-

JOLIETTE

Chez Gohier

Le tribunal d'arbitrage, qui avait été appelé à étudier le différend survenu à l'entreprise Gohier lors du renouvellement de la convention collective de travail, a rendu sa sentence qui a été signée par les trois membres du tribunal : l'honorable juge Philippe Mar-chand, président, M. Eugène Lacasse, arbitre patronal, et Me Claude-E. Hêtu, arbitre syndical. La décision accorde aux employés une augmentation de salaire de 6 cencs de l'heure rétroactive au 1er mai. Le régime des vacances est aussi sensiblement amélioré.Il doit y avoir rencontre bientôt entre l'employeur et les représentants du syndicat en vue de signer la con-vention collective de travail.

Employés municipaux

Les négociations pour le renouvellement de la convention collec-tive sont commencées entre les représentants de la cité de Joliette et ceux du syndicat.

Broadway Restaurant

Les employés de ce restaurant sont groupés en syndicat depuis le commencement de l'été. On nous dit que c'est le premier syndicat d'employés des restaurants qui est affilié à la C.T.C.C. Ce syndicat a obtenu son certificat de reconnaissance il y a déjà quelque temps et soumis un projet de convention collective à l'employeur, qui l'a rejeté. La conciliation doit avoir lieu bientôt. Le pro-priétaire de cet établissement de semble pas vouloir signer de con-vention collective de travail. En vue de briser le syndicat, il a eu recours à la vieille tactique qui consiste à donner des augmenta-tions de salaires, mais cela n'a eu tière de salaires. On sait que, l'an aucun résultat, puisque les employés savent qu'ils doivent ces améliorations à la fondation du syn-

Consolidated Textile

Un syndicat fut fondé dans cette entreprise récemment. Il a obtenu son certificat de reconnaissance déjà une couple de cent membres. est présentement au stage de l'arbitrage.

LE CONGRES DES COOPERATEURS S'EST TENU QUEBEC LA SEMAINE DERNIERE

En fin de semaine dernière s'est tenu à Québec, le congrès annuel des coopératives de la province de Québec sous la présidence de Me René Paré. Au cours de ces deux jours, des coopérateurs venus de tous les coins du Québec et appartenant à tous les secteurs de l'action coopérative ont étudié leurs problèmes avec beaucoup d'en-thousiasme. Les congressistes s'é-taient réunis à l'immeuble des Syndciats catholiques de Québec.

Au cours du congrès, les délégués ont d'abord entendu un exposé général de la situation des coopératives. Cet exposé fut fait par le président général, Me René

Dans son rapport, le président général a abordé plusieurs sujets importants. Il a insisté tout particulièrement sur la nécessité de l'adhésion du plus grand nombre possible de coopératives au Conseil supérieur de la Coopération.

L'adhésion aux coopératives

"L'adhésion des coopératives au Conseil, déclara-t-il, a constitué, depuis le dernier congrès, notre principal problème, car nous con-sidérons que c'est des résultats plus ou moins satisfaisants dans ce domaine que dépend le plus ou moins grand succès de notre mou-vement coopératif dans le Québec. Notre Conseil de la Coopération et notre mouvement ne peuvent être forts que dans la force de l'union de nos coopéra-

Après avoir signalé l'excellent résultat obtenu dans ce sens, Me Paré a poursuivi dans les termes "Il faut continuer dans le sens de ce qui a déjà été si bien commencé. Il faut amener les coo-

pératives dans le giron de l'unité et c'est à nous, qui formons actuellement le mouvement, de leur communiquer la flamme de notre conviction". Et Me Paré a terminé en faisant un appel vibrant à toutes les coopératives d'adhérer au Conseil le plus tôt possible, "parce que c'est là la pierre de touche de notre mouvement".

La législation coopérative

Un deuxième point soulevé dans le rapport du président a trait à la question de la législation coopérative. Il est intéressant de re-tenir ce que déclare le président général du Conseil de la Coopération sur ce sujet.

Nous regrettons de dire, affirme-t-il, que notre travail, en ce qui touche à la législation coopé rative n'est pas plus avancée qu'il ne l'était l'an passé. Si rien n'a été fait cette année, c'est que nous attendions pour voir comment la commission, nommée il y a un an, par le gouvernement provincial, orienterait son travail. Nous espérions être entendu au cours de l'année écoulée et recevoir des demandes. Il n'y a rien de fait en ce sens. Nous savons cependant que la commission a commencé son travail. Nous comptons bien que le travail de la commission ira maintenant rondement et que, au mois d'octobre 1953, nous pour-rons faire rapport que la commission a fairt rapport au gouverne-ment et qu'une législation sera soumise au parlement à l'automne

L'éducation coopérative

Dans la dernière partie de son

exposé, Me Paré a traité d'une fa-con particulière de l'importance et de la nécessité d'une éducation coopérative plus poussée, du pro-blème de la taxation des coopératives et de la participation du Conseil de la Coopération à l'activité du mouvement coopératif cana-

Pendant le congrès, les délégués ont étudié plusieurs suggestions relatives au développement des différents secteurs coopératifs et au bien-être de leurs membres: rétablissement d'une prime fédérale sur le beurre et le fromage, étude des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation, formation de jeunes gens aptes à devenir gérants de coopératives, assurabilité des pêcheurs en vertu de la Com-mission d'assurance-chômage, exposition de produits et services coopératifs.

L'exécutif du conseil

A l'issue du congrès, on a choisi l'exécutif du conseil d'administration pour la prochaine année. Me René Paré a été réélu président, et M. Léo Bérubé garde son poste et M. Leo Berube garde son poste de secrétaire. Les autres adminis-trateurs sont M. Roméo Martin, vice-président, le R. Père Gilles Bélanger, o.p., M. Albert Côté et M. Louis-Philippe Boily, qui repré-sente la C.T.C.C. au Conseil supérieur de la coopération depuis plusieurs années. On sait que le confrère Boily, en outre d'être un des militants les plus actifs du mou-vement syndical dans la région Chicoutimi-Lac St-Jean a contribué beaucoup également au développement de tout un réseau de coopératives dans cette région.

La grève la plus longue dans l'histoire de la C.T.C.C.

- Dans le meuble à Nicolet -

La grève la plus longue dans toute l'histoire de la C.T.C.C. est sans aucun doute celle qui dure depuis le 27 septembre 1951 à la fabrique de meubles Vallières dans la petite ville de Nicolet. Et pourtant, malgré cette période quasi înterminable, les grévistes tiennent bon. L'employeur a réussi à se constituer un nouveau personnel formé de briseurs de grève venus d'un peu partout dans la province. On raconte qu'il est même allé jusqu'à en repêcher dans le bas du fleuve.

vailleurs à son emploi, travailleurs dont il doit en outre absorber le coût de formation professionnelle, le patron a consenti à leur payer des salaires qui, dans plusieurs cas, étaient de beaucoup supé-rieurs à ce que le tribunal d'arbi-trage accordait aux employés de cette fabrique de meubles cette fabrique de meubles.

La semaine passée, l'honorable Antonio Barrette, dans un effort suprême pour régler ce conflit, qui est une honte dans un pays civilisé, a convoqué les parties à son bureau. Les officiers du syndicat le président du Conseil cen-tral de Nicolet, le président de la fédération nationale du Meuble, M. Gagné, de Victoriaville, de mê-me que M. Marius Bergeron, con-seiller technique de la C.T.C.C., se sont rendus avec empressese sont rendus avec empressement à cette convocation. Ils étaient d'ailleurs accompagnés de M. Camille Roy, député du comté de Nicolet à la Législature pro-

Malheureusement, le gérant de l'entreprise, M. Veilleux, brillait par son absence. Il ne s'était même pas donné la peine de s'excu-

La valeureuse résistance des travailleurs du meuble de Nicolet est quelque chose d'extrême-ment rare, et il faut les féliciter de leur courage. L'attitude de cet

De plus, pour garder ces tra- employeur montre jusqu'à quel degré des hommes peuvent s'en-têter et, s'entêtant, mettre de côté tout sentiment humain. Le cas Vallières est un cas très rare dans les annales du syndicalisme dans la province de Québec. Il montre, cependant, jusqu'à quel point le système capitaliste peut corrom-pre l'esprit des gens et effacer de leur coeur tout sentiment de compréhension.

> D'abord ses principes basés sur la doctrine sociale de l'Eglise en font un organisme fort, par les buts qu'il poursuit, son désinté-ressement et la collaboration qu'il

En deuxième lieu, il y a le soin u'il apporte à l'éducation des qu'il apporte à l'education des membres qui le composent et de ses chefs. Du 2 au 29 novembre prochain se tiendra à Québec un collège ouvrier poùr les chefs syndicaux. Environ 60 cours dif-férents y seront donnés par des professeurs de l'Université Laval.

Dans la région, les cours des Ecoles d'Action Ouvrière auront lieu comme par le passé, et le Collège du Travail a tenu sa première réunion de l'année dimanche le 19 septembre dernier. Au cours de cette réunion, les mem-bres du Collège du Travail procèderont aux élections et devront aussi tracer le programme des séances d'éducation pour l'année.

UN OUVRIER REPOND A Me ANDRE TASCHEREAU

nal pour répondre à certains pro-pos de Me André Taschereau, propos tenus samedi soir, le 4 octobre, au banquet du congrès du Jeune Barreau, à Ste-Marguerite du Lac-Masson.

Au cours de ses remarques, Me Taschereau mentionne "certaines grèves illégales et violations des injonctions des tribunaux". Il re-grette que le temps où l'ouvrier s'engageait aux conditions qu'il déterminait avec son patron soit ré-volu. Maintenant, dit-il, on a la loi du salaire minimum, les enten-tes collectives, l'extension juridi-que, l'atelier fermée."

Bien que le résumé du discours de Me Taschereau donné dans le journal soit relativement court, on y sent un esprit antisyndical mal dissimulé. En effet, Me Taschereau "regrette que le temps où l'ouvrier s'entendait seul avec son ventions collectives qui protegent patron sur la question des salaires, les ouvriers, les collets blancs, etc., des conditions de travail, soit réne seraient-elles pas bonnes? volu." Me Taschereau, est-ce que vous êtes bien en 1952 ?... ne seriez-vous pas en retard d'au moins un quart de siècle sur la question syndicale, telle que préconisée par le clergé et vécue par la majorité de nos ouvriers bien pensants? Est-ce que Sa Sainteté le Pape est dans l'erreur lorsqu'il recommande aux ouvriers de se grouper dans des syndicats catholiques pour revendiquer honnêtement leurs droits à leurs employeurs. C'est dommage pour vous, mais le temps de l'esclavage est révolu pour les

"Le respect de la loi diminue" dites-vous. Oubliez-vous qu'au-dessus de la loi (au sens juridique) il y a une loi morale que certains employeurs ne respectent pas dans leurs relations envers les ouvriers, étant plus soucieux d'accumuler des bénéfices que du bien-être des ouvriers? Est-ce que depuis 15 ans seulement, la condition des ouvriers dans notre seule province de Québec, ne s'est pas de beau-coup améliorée? A quoi doit-on

Je viens par la présente vous de- cette amélioration, sinon aux mander l'hospitalité de votre jour- unions ouvrières que vous combattez?

> "La loi du salaire minimum est de trop", dites-vous! Je trouve que cette loi est simplement humaine, puisque cette loi, comman-de aux employeurs de donner aux ouvriers, au moins le strict né-cessaire pour ne pas crever de faim. Il y a des lois pour protéger les animaux; est-ce que l'homme avec son âme et son intelligence ne vaut pas la bête?

"Les conventions collectives", sont d'après vous "une conséquence de l'irrespect de la loi". Est-ce que dans le barreau de Québec, Me Taschereau, vous ne faites pas parti d'une "union" qui vous pro-tège contre les intrus qui oseraient enfeindre les prérogatives réservées à votre profession? Si Pourtant, quand un ouvrier vous offre l'opportunité de gagner quelques dollars en requérant vos services professionnels, acceptez-vous l'argent? Est-ce votre faute si vous êtes avocat et si l'ouvrier doit peiner pour gagner son pain?

Vous constatez "une diminution du respect de la loi". Quand on pense que de tels propos sont énoncés par le président du Barreau canadien, croyez-vous avoir trouvé la bonne formule pour nous donner le goût du respect de la

Je vous conseille fortement de lire et méditer les encycliques "Quadragesimo anno" et "Rerum Novarum"; alors quand vous aurez des remarques à faire ou des conseils à donner sur la question ouvrière, vous pourrez donner la note plus juste, et ceux qui vous écouteront ou vous liront, pren-dront plus facilement goût au respect de la loi.

> Thomas CANTIN, Donnacona,

Le drame de Louiseville en images

L'OPINION PUBLIQUE EST ALERTEE

L'opinion publique s'intéresse de plus en plus à la grève qui se prolonge depuis au delà de h u i t m o i s à l'Associated Textiles de Louiseville. On s'en rend compte par les reportages que plusieurs journaux ont consacrés à ce conflit au cours des dernières semaines. Grâce à la courtoisie du PETIT JOURNAL, il nous est possible de publier cette semaine une série de photographies qui montrent bien l'ampleur de ce conflit qui est imputable à la compagnie et aux méthodes "staliniennes" de certains agents de la police provinciale. Un fait à signaler, c'est que la compagnie et la Police provinciale ne sont guère loquaces. Aux journalistes qui leur demandent, leur version des incidents qui se sont produits à Louiseville, elles ont répondu invariablement jusqu'ici : "Aucune déclaration à faire!" Ce silence est significatif. Pendant ce temps, la grève dure toujours et les ouvriers du textile sont bien décidés à tenir jusqu'au bout.

LA VOLONTE DE TRIOMPHER



Les grévistes posent un geste de solidarité qui est devenu pour eux une coutume depuis le commencement de la grève. On ne saurait imaginer à combien de sacrifices quotidiens les employés de l'Associated Textile consentent pour conserver leur liberté d'hommes et le respect de leurs droits.

L'EPOUSE D'UNE DES VICTIMES



M. Aurèle Duhaime, qui reçut une balle de la police provinciale au cours des incidents du 3 octobre dernier, est un père de famille de Louiseville. Son épouse et ses deux jeunes enfants apparaissent sur cette photographie. Chacun se rend des souffrances morales que peuvent endurer des gens habitués à une vie familiale paisible. Le capitalisme n'a ni coeur ni âme; n'en avons-nous pas là une illustration parfaite?

DEUX SYNDICALISTES CONVAINCUS



M. Raymond Gagnon et Mile Thérèse Picotte sont deux syndicalistes convaincus. M. Gagnon est l'agent d'affaires du syndicat national catholique de Louiseville. Depuis huit mois, il se dévoue sans compter pour assurer le maintien de son syndicat qui lutte avec courage pour assurer son existence. Mile Picotte est propriétaire d'une maison sise face à la manufacture de l'Associated Textiles. C'est sur l'emplacement de cette maison que les grévistes peuvent suivre ce qui se passe à l'intérieur de l'usine.

LA SITUATION EST PENIBLE



Même les biens immobiliers ressentent la pénible situation qui existe à Louiseville. Jusqu'à "l'âme des objets inanimés" qui indiquent le règne de la terreur dont toute la population de cette cité, d'ordinaire si paisible, est victime depuis de longs mois.

LA POLICE PROVINCIALE A L'OEUVRE



L'agent Paul Benoît de la Sûreté provinciale dirige la sortie des "scabs" à la fin d'une journée de travail. Dans cette grève légale, juste, ni l'un ni les autres ne jouent un bien beau rôle.



Notre aumônier général aux Services hospitaliers de Québec

Il faut une mentalité nouvelle pour comprendre le syndicalisme

Notre aumônier général, M. le chanoine Henri Pichette, a été in-vité la semaine dernière à don-ner une conférence à l'Association Patronale des Services hospitaliers de Québec, qui tenait ses journées d'étude annuelles à l'U-niversité Laval. Notre aumônier niversité Laval. Notre aumônier a profité de cette occasion pour faire connaître à ce groupe d'employeurs et à l'opinion publique les difficultés que notre mouvement rencontre présentement dans la province de Québec.

Nous ne doutons pas que cette défense du syndicalisme catholique par M. le chanoine Pichette aura pour effet de faire réfléchir sérieusement un certain nombre

sérieusement un certain nombre de ses adversaires actuels.

"Notre société constitue souvent une occasion de péché gra-ve, disait-il. Nous rencontrons souvent de plus dures opposi-tions chez les patrons catholi-ques que chez les patrons protestants, Et c'est inquiétant ça".

Quand on rappelle à ces gens, poursuivait-il, que le Pape ne ces-se d'insister sur la nécessité du syndicalisme catholique, dont il approuve et encourage sans réserve la formule et les buts, alors on s'entend dire: "Oui, c'est bon pour les pays d'Europe, qui sont peut-être assez remplis de trou-bles sociaux pour que des syndi-cats y fassent du bien; mais le Pape ne veut pas dire que les syn-dicats sont hors chez nous."

dicats sont bons chez nous".

"Le syndicalisme, déclare M.
le chanoine Pichette, ce n'est pas une formule qui vient uniquement mettre frein aux abus considérables, et c'est en avoir une très mauvaise conception que de penser ainsi. Et si nous le comprenons dans ce sens, c'est que nous sommes tous plus ou moins imprégnés de l'individualisme qui a été longtemps le seul principe de l'économie. Le syndicalisme ne peut se comprendre qu'avec une men-talité nouvelle".

"La société économique s'est trop constituée dans le passé avec des préoccupations maté-rielles seulement. Les principes du libéralisme économique y ont infusé un individualisme

forcené et un égoïsme particulier ou de groupe qui a créé des conditions économiques d'une injustice flagrante. C'est cette mentalité qui, malgré nous, règne trop souvent dans la vie économique aujourd'hui".

Le conférencier s'est ensuite demandé pourquoi cette mentalité s'est imprégnée aussi fortement dans les esprits, et il en attribue la principale cause à l'indifféren-ce des catholiques à l'endroit des problèmes d'ordre écnoomique et

"Les catholiques se sont abstenus trop longtemps d'entrer dans le domaine de la vie économique et de la régénérer. Le christianisme exige de nous que nous nous occupions du temporel qui réclame des catholiques de ne pas accepter simplement le syndicalisme, parce que l'E-glise le demande, mais parce que c'est une bonne chose. Et si quelqu'un ne trouve pas que c'est une bonne chose, c'est parce qu'il ne comprend pas. Alors il doit faire de sérieux efforts pour sortir de la mentalité du libéralisme économique pour se hausser jusqu'à une mentalité nouvelle. L'homme n'a pas été fait isolé; il ne doit pas se sau-ver isolé".

En terminant son exposé, M. le chanoine Pichette a analysé la notion même du syndicalisme au point de vue chrétien:

"Renfermer la conception du syndicalisme, dit-il, à la mesu-re même d'un syndicat, c'est risquer de donner à plein dans une forme d'égoïsme collectif. Le syndicalisme doit envisager l'oeuvre à laquelle collabore l'employeur et l'employé. S'il n'est pas rattaché à l'apostolat, il perd sa caractéristique la plus fondamentale. Les intérêts n'ont de valeur que dans la me-sure où ils concourent au bien commun. La formule agrandie du syndicalisme catholique consiste à se demander non pas, "Comment puis-je me protéger le plus possible avec le syndi-calisme?", mais plutôt, "Com-ment puis-je servir le plus pos-sible avec le syndicalisme?"

EMPLOYES DE Mac MASTERVILLE RECOMMANDATIONS

Le Syndicat des travailleurs des produits chimiques de Mac Masterville a rejeté, mercredi, une sentence arbitrale rendue quelques jours plus tôt à la suite d'un litige survenu lors d'un renouvellement d'une convention collective de travail qui avait expiré à la fin de décembre dernier.

Le tribunal d'arbitrage, formé pour étudier ce différend, se composait de l'honorable juge René Lippé, président, de Me Marc Lapointe, arbitre syndical, et de M. Mac Nichol, arbitre patronal.

Dans leur sentence, le juge Lippé et Me Lapointe ont recommandé une augmentation générale de salaire de 20 cents l'heure sur les taux de salaire en vigueur dans la dernière convention. Cette majoration de salaire inclut une compensation pour la réduction de la semaine normale de travail de 44 à 42 heures. La sentence majoritaire a également accordé trois semaines de vacances payées après vingt années de service à l'emploi de la compagnie. La sentence minoritaire, signée par l'arbitre patronal, recommande une augmentation

de 9 cents de l'heure.

Les augmentations de salaires accordées par la sentence majoritaire porte le salaire du journalier à \$1.20 de l'heure et le salaire de l'homme de métier à \$1.57.

Les négociations entre la compagnie Canadian Industries Limited et le Syndicat ont commencé en janvier dernier. Des délais considérables ont eu lieu pendant la formation du tribunal d'arbitrage. Fait à signaler : l'arbitre syndical et l'arbitre patronal se sont entendus sur le choix du président, l'honorable juge Lippé, le 26 avril, mais celui-ci n'a obte-

nu du Procureur général l'autorisation de siéger sur ce tribunal qu'au début de juillet. L'usine de produits chimiques de la Canadian Industries Limited compte 500 employés qui sont tous membres du syndicat. Des négociations post-arbitrales seront entreprises sous peu, afin d'arriver à la signature d'une convention collective de travail.

Nouvelles de Cl

Employés de la construction

Grâce aux démarches multipliées des représentants de nos Syndicats nationaux des Métiers de la Construction, les amendements au décret no 1743 sont enfin parus dans la Gazette officiel-le de Québec et ont pris effet le 6 octobre courant. A l'exception d'une clause dimportance, tous les amendements négociés devant le conciliateur ont été décrétés et les augmentations de salaires sont les suivantes: une augmentation générale de 5 cents l'heure pour tous les métiers à l'exception des plombiers et des électriciens qui ont obtenu une augmentation de 10 cents l'heure.

Le boni de vie chère est aussi modifié, à l'avenir ce sera 5 cents l'heure pour chaque 5 points de hausse de l'indice du coût de la vie. Les employés permanents à l'entretien et à la réparation des édifices auront une augmentation de \$3.00 par semaine pour la zo-ne 1 et de \$2.00 par semaine pour la zone 2.

Normalement, les augmenta-tions auraient dû être accordées aux employés de la construction depuis le premier avril mais des circonstances hors de notre con-trôle ont empêché les négociations et ce n'est que par la conciliation que nous avons pu nous entendre. Cette entente a été conclue le 26 juin et depuis c'est le Ministère du Travail qui a causé tous ces longs retards pour des raisons qui nous sont inconnues.

Industrie du papier

Une grande assemblée a eu lieu, dimanche dernier, pour tous les ouvriers des pulperies de Kénogami et de Jonquière. M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., et M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, ont participé à cette réunion qui avait pour but de renseigner les ouvriers sur la situation des négociations dans l'industrie de la pulpe et du papier.

Commerce de gros

M. Léonce Cliche, conciliateur du ministère provincial du Travail, était dans la région la semaine dernière en vue de tenter de résoudre le différend qui existe entre les grossistes et le Syndicat national des Employés du Commerce. Les négociations commencées depuis quelque temps déjà ne progressent pas et le renouvellement de la convention collective

A Arvida

Après plusieurs mois d'étude, le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida offre présentement à tous les ouvriers de l'usine un plan d'assurance-maladie et hospitalisation. Ce plan sera administré entièrement par le syndidont la solvabilité est à toute désigné comme président, l'hono-

Les employés qui signeront leur adhésion d'ici au 14 octobre ne subiront aucune période d'attente. Ils les employés ne sont pas obligés plan du syndicat et l'autre tombe- Roberval-Saguenay. ra automatiquement.

n'est pas encore définitif. On es-, d'assurance pour qu'il entre en vipère que l'intervention du concilia- gueur. N'attendez pas d'être solteur permettra de régler ce con- licité, rendez-vous au bureau des flit à l'amiable, comme cela s'est commis de votre département qui se feront un plaisir de vous faire signer les formules.

Arbitrage à Roberval-Saguenay

Les arbitres, MM. André Morin et Bernard Sarrasin, respectivement arbitre syndical et arbitre patronal, se sont rencontrés le 1er octobre pour choisir le président cat et les bénéfices seront garantis du tribunal d'arbitrage. Les deux par une compagnie d'assurance parties, d'un commun accord, ont rable juge Georges-Henri Héon. Toutefois, comme celui-ci fait déjà partie de plusieurs tribunaux d'arbitrage, il n'est pas tout à fait cerbénéficieront intégralement du tain qu'il puisse présider celui-ci. plan dès le 1er novembre. Con- Le tribunal entendra les deux partrairement à la lettre circulaire ties sur le différend qui existe qu'ils ont reçue de la compagnie, pour le renouvellement de la convention collective de travail entre de révoquer le plan d'assurance la Cie du Chemin de Fer Robervalactuel qui va expirer le 1er no- Saguenay et le Syndicat national vembre. Ils n'ont qu'à signer le des Employés du Chemin de Fer

Le procureur du syndicat dans Pour faire un véritable succès de cette cause sera M. Marcel Pépin, cette initiative syndicale, les em- conseiller technique de la Fédéraployés, dans leur intérêt, doivent tion nationale de la Métallurgie. adhérer à 100%. Il faut que 75% Il sera assisté de M. Adrien Plourdes ouvriers adhèrent à ce plan de, président du même organisme.

Contrat avantageux signé dans les garages à Shawinigan

Le Syndicat des travailleurs de l'automobile de la région de Shawinigan Falls vient de signer sa première convention collective de travail avec l'Association des Marchands détaillants du Canada, succursale de Shawinigan. La signature de ce contrat apporte de substantielles augmentations de salaires à toutes les catégories d'employés de garage de la région. Douze garages de Shawinigan et de Grand-Mère sont assujettis à cette convention.

Les taux de salaires établis par ce contrat sont les suivants : com-pagnons de tous métiers,, de \$1.15 à \$1.30 de l'heure; apprentis, de \$0.55 à \$0.95 de l'heure; hommes de service, de \$0.55 à \$0.80; préposés aux pièces de rechange, de \$0.55 à \$1.10 de l'heure. Ces majoratione de saloires sont rétracations rations de salaires sont rétroactives au 2 septembre.

Le contrat comporte une semaine de salaire garanti pour un mi-nimum de 35 heures de travail par semaine. Les employés sur les équipes de relève touchent une prime supplémentaire de 10 cents de l'heure.

La semaine de travail fixée par ce premier contrat est de 40 heures par semaine, et tout travail qui sera fait en surcroît de cette période sera payé au taux de sa-laire et demi. Le travail effectué le tère du Travail.

dimanche et les jours de fête sera rémunéré au taux double.

Parmi les autres avantages, les employés de garage jouiront d'une semaine de vacances payées avec une journée supplémentaire par année de service pour tous ceux qui auront trois ans ou plus de service, 4 jours de congé chômés et payés. Le contrat comporte égale-ment une clause de maintien d'affiliation et de retenue syndicale, des dispositions relatives à l'ancienneté et une procédure de rè-glement des griefs. Enfin, les parties se sont engagées à mettre sur pied un comité mixte en vue d'éva-luer la compétence des compagnons pour fins de négociation.

Lorsque le contrat a été signé, les parties se trouvaient devant un tribunal d'arbitrage dont on demandera l'abrogation au minis-



Achète bien qui achète chez

TELEPHONE

PLateau 5151



MONTREAL 865 est, rue Ste-Catherine